



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 30bis

RAPPORTEUR : Monsieur SIMEON

**INTITULE : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. VERSEMENT SOLDES SUBVENTIONS
2021, PARTICIPATIONS 2021 ET ACOMPTE 2022. RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION CCAS**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRETARIE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
 - La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents ;
 - Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

- Contribuant à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de signer le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2018-2021.

Dans ce cadre, il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir décider :

- du versement du solde des subventions pour l'année 2021 aux structures socio-culturelles de la ville de Cambrai conformément au tableau joint N°1.

- du versement des participations au CCAS pour l'année 2021 et des acomptes pour l'année 2022 conformément au tableau N°2.

- du renouvellement de la convention de financement Ville-CCAS. Le CCAS intervient notamment dans le domaine la petite enfance et de la lutte contre l'isolement et bénéficie à ce titre du soutien financier de la ville de Cambrai. La convention précédente a été signée entre les parties pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. Il y a donc lieu de reconduire cette convention pour une période de 5 ans du 1er janvier 2022 au décembre 2026 (document N°3).

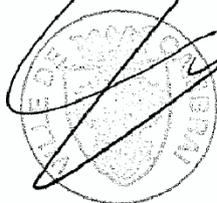
Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance

Alban Debray



Pour le Maire,
M. Nicolas SIMEON
Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse

